



BULLETIN MUNICIPAL

« L'Echo d'Etalans »

N° 29

La Vie et les activités de la commune

Etalans sur le net : <http://www.etalans.com>

ETAT CIVIL

NAISSANCES

09 Décembre 2001 : Sina CUCHE

DECES

12 Décembre 2001 : Léa GIRARDET

REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 30 novembre 2001

Tous les membres sont présents.

Compte rendu de la Commission Aménagement du Territoire

Tous présents, sauf Claude CUCHE et Thérèse GASNIER excusés

Retour de CU :

Consorts KRAFT : rue du Moulin : Avis favorable, réserve concernant le voisinage d'un monument historique, plan d'alignement, extension des réseaux à leurs frais. La maison ne devra pas comporter de sous-sol afin de permettre le raccordement au réseau d'assainissement.

GREUILLET Régis, parcelle de Mr VIENNET Robert rue des Appebois : Avis favorable, toute extension de réseaux à sa charge. Toute construction sur cette parcelle devra faire l'objet d'un permis de lotir.

SCHMITT Fabrice, parcelle de Mr JEANNERET, 14 rue des Prés : Avis favorable, réserve concernant le voisinage d'un monument historique, toute extension de réseaux à sa charge, servitude de conduite d'assainissement.

Demande de CU :

Mairie : rue St Marc : (Parcelle au-dessus de la salle des fêtes) : Avis favorable de la commission.

Peton Hervé, parcelle de Mr VIENNET Robert 3 rue des Appebois : Avis favorable, toute extension de réseaux à sa charge, pas de déneigement du chemin

privé, ... (remarques habituelles).

Retour de permis de construire :

CUCHEROUSSET Bernard, rue des oiseaux : Maison d'habitation et bâtiment de stockage : Avis favorable, raccordement aux réseaux existant à ses frais, épandage des eaux pluviales sur le terrain, 2 places de parking hors clôture, Taxe P.R.E. (Raccordement à l'Egout).

ROUSSEL Bernard EARL à Croix de pierre : Ajout d'un bâtiment d'élevage de 872 m²: Avis favorable.

Sécurité Incendie : à voir avec le S.D.I.S.

Demande de Permis de construire :

Néant

Retour de déclaration de travaux :

GIRARDET Roland, Hameau de l'épine : Création d'un abri pour voitures dans le prolongement du garage actuel. Avis favorable. Aspect extérieur identique à l'existant.

Déclaration de travaux :

RIBEIRO Riquinho, 20 rue Elisée Cusenier : Changement des tuiles et réfection des façades. Avis favorable

CHARPY Jérôme, 2 rue de Rougeux : Installation d'un vélux. Avis favorable.

Panneaux de signalisation :

Devis concernant plusieurs panneaux pour signaler : L'étang des Durgeons, la fontaine de la Pissoire et le parcours santé.

Sécurité :

Demande de déneigement du trottoir devant l'école en face du cimetière (hivernage).

Divers :

Container à verre : Diminution du nombre de points de collecte : passage de 7 à 4 avec de plus gros container (4m³). Emplacements pressentis : Gare, Salle des Fêtes, Oupans et Champ de Foire.

Compte rendu de la Commission Communication

Les informations des différentes commissions ne sont pas toujours retournées à la commission Communication.

Le site internet nouvelle version a été présenté (www.etalans.com)

Compte rendu de la Commission pour les 35 heures

Accord proposé par les 2 parties :

- Eric Morel, Jacky Hanriot-Colin et Mickaël Poinard :

Période hivernale :

- du lundi au jeudi 8h00 12h00 - 13h30 17h00

- le vendredi et le samedi après-midi : présence d'une personne avec les mêmes horaires (récupération le lundi suivant + une ½ journée).

Période estivale :

- du lundi au vendredi 7h30 12h00- 13h30 17h00

- le samedi après-midi : présence d'une personne (récupération une ½ journée).

Les périodes sont définies comme suit : du 1^{er} novembre au 30 avril et du 1^{er} mai au 31 octobre.

Les congés sont calculés à l'heure.

- Yvonne Viennet : 28 heures hebdomadaires de moyenne sur l'année.
- Anne-Marie Peton : 35 heures hebdomadaires de moyenne sur l'année.
- Odile Bulle : horaires actuels avec un vendredi après-midi sur 2 et 1 samedi matin sur 2 non travaillés.

Il reste à établir le protocole officiel et après la première année de mise en place des modifications éventuelles pourront être apportées.



Lotissement :

- Le dossier est à la D.R.I.R.E : le pipeline a émis des réserves en rappelant les distances des futures habitations à respecter.

Demande de ligne de crédit : 1,5 MF au Crédit Agricole à 3,6870%.

- Echange de terrain avec M. Pharizat Marcel (en prévision du nouveau lotissement et donc la création de nouvelles rues) pour conserver une haie.

Travaux assainissement :

- Le dessableur est en cours de finition.

Travaux bâtiments communaux :

- Salle informatique à l'école : les travaux débuteront le mercredi 19 décembre 2 devis sont en cours :

- Bruno MOREL (électricité)
- Jean-Pierre COULOT (plafond)

Les meubles informatiques seront réalisés par Eric.

- Atelier communal : le matériel a été livré. Le CDEI a commencé les travaux le 29 novembre.

- Salle des jeunes : les travaux seraient à effectuer pendant les vacances de Noël par Eric avec l'aide de quelques jeunes (prévoir un planning avec un maximum de 3 jeunes et se renseigner par rapport aux assurances). Benjamin GRAND se propose d'encadrer les travaux de menuiserie.

- Stèle du souvenir : prévoir l'ajout d'une plaque sur laquelle figure le nom de la famille NOIRET.

Intercommunalité :

- Adhésion de la commune de MAGNY-CHATELARD acceptée par le conseil municipal.

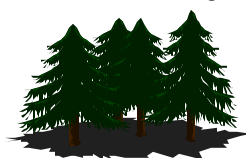
- Projet « LAPOIRE » (Ndlr : voir *article ci-après*) : le montant du loyer commercial est connu depuis début octobre (6300F/mois). Face à l'importance de cette somme, M et Me CORDIER ont demandé une transformation du loyer commercial en location-vente, obtenue le 29 octobre. Mais cela reste largement au-dessus du marché pour un local commercial. Le niveau moyen raisonnable serait aux alentours de 3500F/mois. Un nouveau schéma a donc été étudié.

La commune pour le maintien des commerces de première nécessité en milieu rural a donc proposé de prendre en charge elle-même une partie du loyer. La communauté de communes a approuvé cette solution suite au plan de financement proposé. Le local doit rester à vocation commerciale pour une durée minimale de 10 ans.

La commune prendra en charge les mensualités, soit 6313F/mois et, appliquera un loyer commercial à l'épicerie CORDIER de 3500F/mois. Au-delà de 12 ans (durée de l'emprunt), la commune devient propriétaire des murs (110 m²), et continuera à appliquer les locations commerciales (la commune enrichit son patrimoine bâti locatif).

L'objectif est de réaliser ces travaux avant la fin du mois de septembre 2002.

Une réflexion est aussi en cours pour l'acquisition de la partie supérieure du bâtiment destinée à des logements.



Forêt :

- Les 3 lots mis en vente, représentant 564 m³, ont été cédés pour la somme de 296386 F HT.

- Les coupes affouagères seront délivrées fin janvier car les exploitants forestiers doivent finir leurs travaux pour le 31 janvier 02. L'ONF modifie ses règles de paiement : les forfaits seront remplacés par un paiement par rapport aux travaux effectués et des frais réels seront mis en place.

Permis PL/SPL :

Mickaël POINSARD, emploi jeune, bénéficie actuellement de leçons d'auto-école en vue d'obtenir ses permis poids lourds (permettant de conduire le tracteur).

Après 2 échecs, la commune s'engage une dernière fois à régler les frais du permis.

Son contrat fera l'objet d'une révision au 1^{er} mars 2002.

Courriers :

- Suite à un courrier provenant du cabinet du Préfet, il faut mettre en place un conseiller(e) municipal(e) en charge des questions de défense. Le délégué à la défense est Philippe Pourcelot et son suppléant est Raymond Schmitt.

- Une demande écrite de Mme Armand a été reçue pour éclairer la rue Baru. Le coût est très onéreux car il n'y a pas la présence de poteaux permettant d'éclairer la rue.

- Une demande de prise en charge par la commune pour le gardiennage de 2 enfants (suivant des cours spécialisés au Valdahon) au moment de la descente du car scolaire a été formulée. Il a été rappelé que les frais occasionnés pour les enfants accueillis au centre périscolaire d'Étalans sont à la charge des familles.

Divers :

- La commune s'engagerait éventuellement dans la CUMA pour utiliser un casse-cailloux (travaux réalisés par un agriculteur avec son tracteur).

- Tout le conseil municipal est invité à l'apéritif du repas du 3^{ème} Age où il y a 90 inscrits.

- Le club de football demande un meilleur éclairage au stade.

- Les vœux du Maire auront lieu le samedi 5 janvier 2002 à la salle des fêtes.

La prochaine réunion de conseil aura lieu le vendredi 4 janvier 2002.

La séance est levée à 0h45.

MAINTIEN D'UN SERVICE DE PROXIMITÉ

« Aménagement d'un local commercial à Étalans »

Opération financière et chiffrage réalisés par le service économique de la communauté de communes Vercel. – Pierrefontaine-les-Varans qui assure la maîtrise d'œuvre du projet. La communauté de communes ayant seule compétence en matière de développement économique et d'aménagement du territoire peut recevoir des crédits D.D.R. (Dotation Développement Rural). Les subventions sont importantes dans le montage financier (30 % du coût global).

I – Montage financier

Coût global :	1 500 000 Francs
Financement	
* D.D.R. (Dotation Développement Rural)	450 000 Francs
* F.I.S.A.C. (Fond d'Intervention pour la Sauvegarde de l'artisanat & commerce)	300 000 Francs
* FACAR (Conseil général)	50 000 Francs
Total subventions	800 000 Francs
Coût résiduel :	700 000 Francs

Financement prêt bancaire sur 12 ans à 5,25 %
Annuités : 80 080 Francs soit 6 673 Francs par mois

Reversement : - Taxes d'habitation
- Taxes professionnelles à la communauté de communes

Coût résiduel : 6 313 Francs / mois

II – Évolution du projet

Les actions économiques montées par la communauté de communes doivent être des « opérations blanches ». Nous avons pu avoir connaissance du montant du loyer commercial début octobre (6 300 Francs par mois) : rendez-vous pris avec M. et Mme CORDIER pour transformer le loyer commercial en location-vente le 29 octobre. Un accord de principe a été obtenu ce jour.

Le loyer envisagé fût-ce une location-vente est largement au-dessus du marché pour le local commercial qui serait aux alentours de 3 500 Francs (niveau moyen raisonnable).

Un nouveau schéma a été proposé suite à la rencontre du 14 novembre. La commune, pour le maintien des commerces de première nécessité en milieu rural peut prendre en charge elle-même une partie du loyer. Il suffit de prouver qu'il y a carence de l'initiative privée et que le maintien du commerce est vital pour la population.

III – Proposition soumise au conseil municipal du 30 novembre

La communauté de communes, lors du conseil de communauté le 29 novembre 2001 a approuvé le plan de financement et donné son accord sur les modalités d'intervention décrites. Le local doit rester à vocation commerciale pour une durée minimale de 10 ans.

PROPOSITION FAITE AU CONSEIL MUNICIPAL :

Mensualités communales soit 6 313 Francs par mois.
Loyer commercial appliqué à l'épicerie CORDIER soit 3 500 Francs par mois.

COÛT GLOBAL SUR 12 ANS :
(6 313 F. – 3 500 F.) x 12 mois x 12 ans = 405 072 Francs

Au-delà de 12 ans, la commune devient propriétaire des murs (110 m²), le fond de commerce reste propriété de M. et Mme CORDIER. Les locations commerciales continueront à s'appliquer au-delà des 12 ans (la commune enrichit son patrimoine bâti locatif).

IV – Échéancier

Après passage en commission D.D.R. le 11 décembre 2001, il sera procédé aux appels d'offres publics (36 jours de publication) suivis de la commission d'appel d'offres (délai 2 semaines). Le permis de construire sera déposé courant décembre 2001.

OBJECTIF : LOCAL COMMERCIAL TERMINÉ EN SEPTEMBRE 2002

Le conseil municipal, lors de la séance du 30 novembre 2001 a approuvé à l'unanimité ce montage financier.

Nous profitons de l'occasion qui nous est offerte pour remercier les élus de la communauté de communes (le président M. CANTENEUR et M. GROSPERRIN) ainsi que l'équipe administrative en charge du dossier (M. PÉDROCCHI et Melle BOURDENET) pour leur engagement et la recherche de solutions adaptées. Le maintien d'un service de proximité à la population est vital dans le dynamisme de notre village et nous sommes certains que nous pourrions compter sur chacun d'entre vous pour pérenniser notre commerce alimentaire.

Compte-rendu
M. ROUSSEL J.M.

Compte rendu réunion de la commission **Embellissement Environnement du 25 juillet 2001**

Présents : Jean-Marie et Rolande COLIN, Raymond SCHMITT, Roland GIRARDET et Odile BULLE.

Excusés: Jean-Marc VIENNET et Michel JOSSERAND.

Les inscriptions pour la participation au concours local des "Maisons Fleuries" n'étant pas abouties (5 au total), la commission propose d'annuler le concours de cette année et de reporter le budget prévu pour le concours 2002.

Proposition est faite d'aviser les inscrits de cette année de l'annulation du concours et de leur offrir un petit cadeau en récompense de leur démarche. Le conseil adopte ces propositions.

La commission envisage également pour 2002 un fleurissement plus conséquent de la grande rue en y disposant de nombreuses jardinières.

La mise en place de "Comités de quartiers" pour la plantation et l'entretien des fleurs de la commune est toujours à l'ordre du jour. Les personnes intéressées seraient les bienvenues pour la prochaine saison.

Dans le cadre de l'aménagement des entrées du village, le site de la carrière "des fourches" est à l'ordre du jour : une butte de terre serait disposée le long de la route départementale et plantée d'arbustes divers et de plantes vivaces. Cette action a pour but de rendre la vue plus agréable.



COURRIER DES LECTEURS

AVOIR EU 20 ANS ENTRE 1956 ET 1961

Parmi les associations de la commune figure « les Anciens d'A.F.N. » qui regroupe une vingtaine d'adhérents, qui ont vécu, sur place, cette période difficile.

La Croix du Combattant remise ce 11 Novembre 1996 à quatre d'entre-eux par le Colonel Commandant le 5ème Régiment de Dragons de Valdahon, lors d'une cérémonie militaire patriotique devant le Monument aux Morts, était bien méritée.

Une assistance plus nombreuse que d'ordinaire est venue applaudir les récipiendaires. Tous les appelés de l'époque ayant servi en Algérie méritent cette décoration.

N'oublions pas que cette guerre a fait 125 000 morts avec les harkis, 40 000 blessés et des millions de rapatriés et victimes d'A.F.N.

Mais, se souvient-on de ce que fut cette guerre, hors de l'hexagone ?

Personnellement, j'ai vécu cette période pendant près de six ans au contact des populations européennes-arabes, mais aussi et surtout avec les appelés, les « Patos », qualificatif qui nous était donné, qui concernait les métropolitains.

Je ne veux pas faire l'historien, tant d'écrivains l'ont fait, des cinéastes en ont fait des films avec des exagérations outrageantes et inadmissibles pour l'armée, mais seulement résumer les principaux événements qui ont abouti à l'abandon de cette terre française.

Ici il convient de faire litière des atrocités dont les militaires français sont accusés.

C'est vrai, il y a eu quelques bavures inévitables en pareil conflit, mais en infiniment moins grand nombre que certains l'affirment.

« L'Algérie était un champ de tortures » disait un journaliste ; c'est vrai, mais cette pratique était le fait du F.L.N. en grand nombre et raffinement.

On peut encore s'en rendre compte aujourd'hui.

1er Novembre 1954 Vallée de Soumaun, Grande Kabylie, premier attentat meurtrier. Un instituteur et sa jeune épouse arrivent de Métropole pour rejoindre une nouvelle école, dans le bled. Ils sont assassinés.

Puis les attentats se multiplient au fil des ans. Le pouvoir de l'époque ne croyait pas à une révolte, mais seulement à des actes de terrorisme isolés. Il faut attendre le printemps 1955 pour que les responsables de la 4ème République qui changeaient souvent, se rendent compte que la situation est sérieuse.

La Kabylie s'embrase la première, attentats, embuscades, mines, fermes incendiées et massacre des occupants. Les premières bandes armées se manifestent.

Lorsque la lutte pour l'indépendance a commencé, il n'y avait pas d'animosité entre les deux communautés, qui se sentaient solidaires l'une de l'autre. Tout au plus existait-il dans les milieux musulmans trop souvent sous-administrés, un certain sentiment de frustration qui incitait à désirer une évolution et une émancipation dont les milieux européens commençaient à reconnaître la nécessité.

Un fossé a été creusé par la rébellion et dans ce fossé le sang a coulé. Les gouvernants de l'époque n'ont pas tiré les enseignements, comme ils auraient dû le faire après la révolte, la première, de Setif en Décembre 1945, réprimée assez violemment.

C'est dans ce contexte qu'arrivent les appelés début 1956. Un véritable corps expéditionnaire dont l'apport en effectif sera fourni par le rappel de plusieurs contingents et le maintien des appelés au-delà du temps légal. Il faut comprendre les rappelés de la classe 1956, pour leur manque d'enthousiasme au départ. Mobilisés à la hâte, peu préparés à leur mission, une fois débarqués à Alger, ils changèrent d'attitude et remplirent parfaitement leur mission.

Aux résultats de cette action en Algérie, l'armée y croit fermement. Contrairement aux autres possessions françaises d'Outre-Mer. L'Algérie comprend dans sa propre population, un nombre important d'Européens, après 125 ans de vie française nombreux sont les autochtones qui se sont profondément attachés à la France. Au contact quotidien de la vie à l'école, sous l'uniforme, dans leur travail les individus ont appris à se connaître, à s'apprécier et souvent à s'aimer. A l'intérieur des .../...

cités nouvelles, les familles sont fréquemment imbriquées.

ALGER 1957 La ville vit dans la terreur des bombes. MASSU et les paras de la 10ème DP, secondés par la gendarmerie, mettent fin à ce genre de terrorisme. Et puis, le 13 Mai 1958, des manifestations monstres rassemblant les deux communautés et l'armée, aboutissent à l'arrivée au pouvoir du Général DE GAULLE. Le chef de l'Etat promet l'Algérie Française, puis la solution la plus française, et le 16 Septembre 1959 annonce dans une allocution télévisée, qu'il fallait faire l'Algérie Algérienne.

Sur le plan militaire, la partie était gagnée, grâce au plan Challe. Le FLN était contraint de replier ses Katibas en Tunisie, où notre aviation est intervenue en droit de suite.

Ben-Bella, un des chefs politiques de la rébellion était prisonnier.

La politique d'abandon de Paris, le rappel du Général MASSU, enfant chéri d'Alger est considéré comme une provocation par les mouvements Algérie Française et une manifestation monstre a lieu. Réprimée avec vigueur, les français tirent sur des français, le 24 Janvier 1960 avec la présence passive des unités d'Alger. Puis ce sont les barricades vers les facultés d'Alger.

22 avril 1961 : La situation à Alger n'était pas le fait d'une petite équipe d'officiers rebelles, mais le résultat d'une évolution très profonde.

Partout en Algérie on sentait la France engagée par l'action d'officiers enthousiastes, or dans le même temps le chef de l'Etat faisait une politique qui ne pouvait mener l'Algérie qu'à l'indépendance. Le malentendu était total.

En s'opposant au pouvoir le 22 Avril 1961, ces généraux officiers et sous-officiers ne voulaient que respecter la parole donnée.

L'O.A.S., mouvement né de la politique d'abandon, s'est livré à des actions violentes de désespoir, sans beaucoup d'espérance de succès. Puis ce fut l'exode, vers la métropole pour la majorité de ces agriculteurs, vigneron, ouvriers ou fonctionnaires et algériens fidèles à la France. Quelques uns partirent en Amérique du Sud ou au Canada.

Exode difficile, mal accueillis en France, ces pieds-noirs ont pu s'intégrer au fil des années.

Pendant ces six années de guerre contre un ennemi qui pouvait être partout, les appelés ont toujours été disciplinés dans leurs missions, que soit: patrouilles, accrochages avec les bandes rebelles, escortes diverses, gardes de points sensibles, fermes, etc., même les dernières années où la métropole ne suivait plus son armée. Détaché dans un 2ème bureau, j'ai eu très souvent l'occasion de « sortir » avec eux.

34 ans sont passés et c'est dans le silence, comme notre tristesse que s'est enfoncé le long drame algérien. Si pour certains ce silence est interprété comme le succès d'une politique, pour d'autres sa signification est bien différente. Il est le prolongement d'une longue souffrance.

Pourquoi avoir sacrifié tant de vies humaines ? Pourquoi avoir rendu l'immigration inévitable pour la totalité des Européens et pour plusieurs milliers d'algériens, dont le seul crime était d'avoir cru à la parole Donnée de la France ? Pourquoi avoir porté un coup si dur au moral de l'armée, déjà humiliée en 1954 en Indochine ?

Après l'abandon, qu'est devenue cette Algérie qui était Française ?

Mektoub (c'était écrit).

Maurice DUFFET

Ndlr : pour le courrier des lecteurs, vos envois sont possible jusqu'au 10 du mois en cours pour une parution immédiate ; dépôt en mairie.

INFORMATIONS PRATIQUES

☛ Carte d'identité

Désormais, les cartes d'identité sont directement expédiées par le centre de traitement informatique à la mairie de votre

domicile. Les services de la préfecture ne seront donc plus en mesure de vous renseigner sur la date à laquelle votre titre sera disponible en mairie. ..!...

Afin d'être averti par votre mairie du jour de réception de votre carte, nous vous conseillons de remplir la carte-lettre figurant sur l'imprimé et de l'affranchir au tarif en vigueur.

☛ Médaille de la famille française

Conditions d'attribution de la médaille de la famille française, en vue de la promotion de l'année 2002

Cette distinction est décernée :

. aux mères de famille de nationalité française dont le mari et les enfants sont français,

. aux mères ou pères de famille de nationalité française dont les enfants sont français mais dont le conjoint est étranger,

. aux mères ou pères de famille de nationalité française, veufs ou divorcés qui élèvent ou ont élevé seuls leurs enfants ainsi que les personnes seules ayant recueilli ou adopté des enfants.

Le nombre requis pour postuler à la médaille est de :

- 4 ou 5 enfants pour la médaille de **bronze**.
- 6 ou 7 enfants pour la médaille **d'argent**.
- 8 enfants et plus pour la médaille **d'or**.

Renseignements en mairie au 03.81.59.21.17

Dossier à retirer en mairie et à remettre au secrétariat de mairie avant le 7 janvier 2002 dernier délai.

☛ Liste électorale

Les personnes désirant se faire inscrire sur la liste électorale (nouveaux résidents dans la commune, jeunes qui atteindront l'âge de 18 ans jusqu'au 28 Février 2001...) doivent se présenter au secrétariat de mairie avant le 31 Décembre 2001 (se munir d'une pièce d'identité).

☛ Secrétariat de mairie

Le secrétariat de mairie sera fermé au public le mercredi 26 Décembre 2001 et du 02 au 05 Janvier 2002 inclus.

En raison du passage au 35 heures, le secrétariat de mairie sera fermé un samedi sur deux.

AGENDA

- Jeudi 19 décembre 2001 : Père Noël des enfants à la salle des fêtes organisé par famille rurale et l'association des artisans et commerçants.

- Samedi 5 janvier 2002 à 20 heures : Vœux du Maire à la salle des fêtes. Toute la population est invitée pour une soirée chaleureuse et conviviale.

